

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASSOCIATION LA HALLE GRENETTE LAUSANNE

Lausanne, 6 janvier 2026

L'initiative communale «Créons une halle gourmande à la Riponne» n'atteint pas son objectif chiffré, mais le projet rebondira au Conseil communal

Malgré l'élan populaire autour de cette idée, le comité d'initiative citoyenne ne disposait pas des moyens nécessaires pour répondre aux conditions restrictives d'une initiative communale dans un temps aussi court. Il se réjouit toutefois du dépôt d'une motion au Conseil communal de Lausanne par Anouck Saugy (PLR), cosignée par les membres de plusieurs partis, afin que la ville concrétise ce projet visant à pérenniser le marché en plein air et à ranimer l'attractivité du centre-ville.

L'initiative «Créons une halle gourmande à la Riponne», clôturée le 5 janvier 2026, a récolté plus de 3200 signatures de Lausannoises et de Lausannois en trois mois. Ils étaient trois à quatre fois plus nombreux à vouloir la signer mais, résidants dans les communes de la région lausannoise et plus loin dans le canton, ils n'ont pu souscrire à cette initiative communale. Chacun a cependant signifié sa volonté de voir un tel projet, dont l'intérêt va bien au-delà du territoire de la ville, se réaliser sur la plus grande place du canton. Le comité d'initiative les remercie infiniment de leur soutien.

Notre association - non partisane et à but non lucratif - voulait permettre aux habitant-es de la ville d'exprimer leur avis sur cette idée dans le cadre des grands travaux de réaménagement des places Riponne/Tunnel prévus par la ville ces prochaines années. Le nombre de signatures récoltées ne répond certes pas à notre attente. On remarque que 9186 paraphes valables étaient nécessaires contre 12 000 seulement pour une initiative cantonale. Ainsi, face à ce nombre disproportionné pour Lausanne, les moyens qui ont pu être engagés et le temps disponible de nos bénévoles ont été insuffisants. Nous saluons dès lors la volonté de plusieurs membres du Conseil communal de Lausanne, à l'initiative d'Anouck Saugy au nom du PLR, de reprendre le témoin de ce projet et de le présenter au Conseil communal. Elle dépose aujourd'hui une motion, déjà cosignée par des membres de l'UDC et des Vert'libéraux, qui appelle la Municipalité à «concrétiser cette initiative citoyenne et construire une halle gourmande contemporaine, respectueuse de l'environnement, sur la place de la Riponne».

L'enthousiasme affiché par les supporters de cette initiative prouve qu'il y a un réel besoin d'une telle infrastructure dans la ville comme un des axes forts de son développement futur. Notamment après la disparition du Comptoir suisse et la détérioration des conditions pour le marché traditionnel. A ce titre, cette initiative citoyenne aura servi à défricher le terrain et la campagne de récolte de signatures a contribué à faire connaître plus largement une idée régulièrement relancée à Lausanne et qui permettrait de redorer la Riponne à l'avenir.

Au rythme des intentions affichées en faveur du projet - lors d'une récolte de signatures non rémunérée, précisons-le - on peut légitimement penser qu'une initiative cantonale aurait abouti. Et si on fait une analyse un peu mathématique, on peut affirmer que nous aurions eu toutes les chances de succès si ce droit au plan communal correspondait aux conditions requises pour une initiative fédérale qui donne 18 mois aux initiateurs (pour seulement 100'000 signatures dans toute la Suisse, soit moins de 2% du corps électoral). Comptabilisant déjà le tiers des signatures après trois mois, notre affaire serait donc dans le sac à l'échelle de Lausanne... après 9 mois, soit deux fois moins de temps que permis!

Les multiples encouragements que nous avons reçus et l'espoir montré par les sympathisants de tout le canton nous donnent une grande responsabilité. L'équipe qui a lancé cette initiative citoyenne poursuivra donc la promotion de ce projet et soutiendra ceux qui le portent au niveau politique, pour l'avenir de la ville, convaincue qu'un jour, un marché couvert ou halle gourmande s'avérera indispensable à Lausanne.

Le comité d'initiative «Créons une halle gourmande à la Riponne!»

COMMENTAIRE

Initiative collector à Lausanne au plan communal

Conscients du risque de manquer notre objectif dans le cadre des règles de droits civiques en vigueur, nous en assumons la responsabilité. Notre campagne de récolte de signatures, vue de la rue, appelle cependant un commentaire.

La dernière récolte de signatures pour une initiative communale à Lausanne remonte à bientôt 15 ans, alors que le smartphone commençait à peine à devenir un outil incontournable pour quantité de nos actions quotidiennes. Aujourd'hui, à l'heure des réseaux sociaux, des pétitions mondiales en ligne et des guichets virtuels, signer une initiative populaire à la main, dans la rue, paraît assez surréaliste aux nouvelles générations. Quand bien même, nous avons également pu observer que de nombreux jeunes - qui s'accordent une pause dans leurs conversations à l'oreillette - sont très intéressés par cette démarche citoyenne inédite, pour eux, s'ils ont moins de 32 ans! D'autant plus si le sujet - tel notre projet - les touche personnellement, car beaucoup ont visité un marché couvert en famille lors de leurs vacances.

Sachant qu'il n'y a pas d'échelon de pouvoir intermédiaire entre la commune et le canton - le domaine des transports en sait quelque chose - le droit d'initiative au plan communal est, actuellement et pratiquement, fermé à tout projet citoyen. Frustration d'autant plus grande si celui-ci est de dimension régionale. C'est avant tout le nombre de signatures exigées (un dixième du corps électoral d'une commune de plus de 50'000 habitants) et la durée de la récolte de signatures qui sont des obstacles majeurs. Mais prévoir - comme l'expérimente Saint-Gall - la signature électronique est désormais aussi indispensable. L'initiative «Créons une halle gourmande à la Riponne» devrait être ainsi - espérons-le - un collector. Faute de quoi la démocratie directe va rester bâillonnée au premier échelon.

Les règles imposées dans les communes sont ainsi en totale inadéquation avec le principe - vanté par la Confédération - affirmant que les initiatives populaires «sont considérées comme l'un des piliers de la démocratie directe». Il serait bon que le législateur y songe sérieusement afin que les citoyennes et citoyens aient la possibilité de donner leur avis par un vote - ce qui reste la démarche participative ultime - non seulement pour dire oui ou non à une limitation des feux d'artifices en Suisse mais également sur les projets importants pour leur ville ou même leur quartier.

Jean-Marc Corset

Porte-parole et président de l'association La Halle Grenette Lausanne

Mobile: +41 79 346 47 29

Mail: jmcorset@ik.me

Adresse de l'association

La Halle Grenette Lausanne

Chemin des Bossoms 44, 1018 Lausanne

info@lahallegrenette.ch

www.lahallegrenette.ch